



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 18 mars 2022

Étaient présents : Denis MADELINE, Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Marie-Laure BLIN, Jean-Marc CHANDEBOIS, Aurélie MORISEAU, Virginie CHEVALLIER, Roseline BAILLARD, Sandrine LAFORET, Jean Yves MORAUX,

Était absent : Sandrine TESSIER a donné pouvoir à Aurélie MORISEAU
Joël HAMELIN « « « Jean Yves MORAUX
Eric CERDAN

Aurélie MORISEAU est proposée comme secrétaire de séance

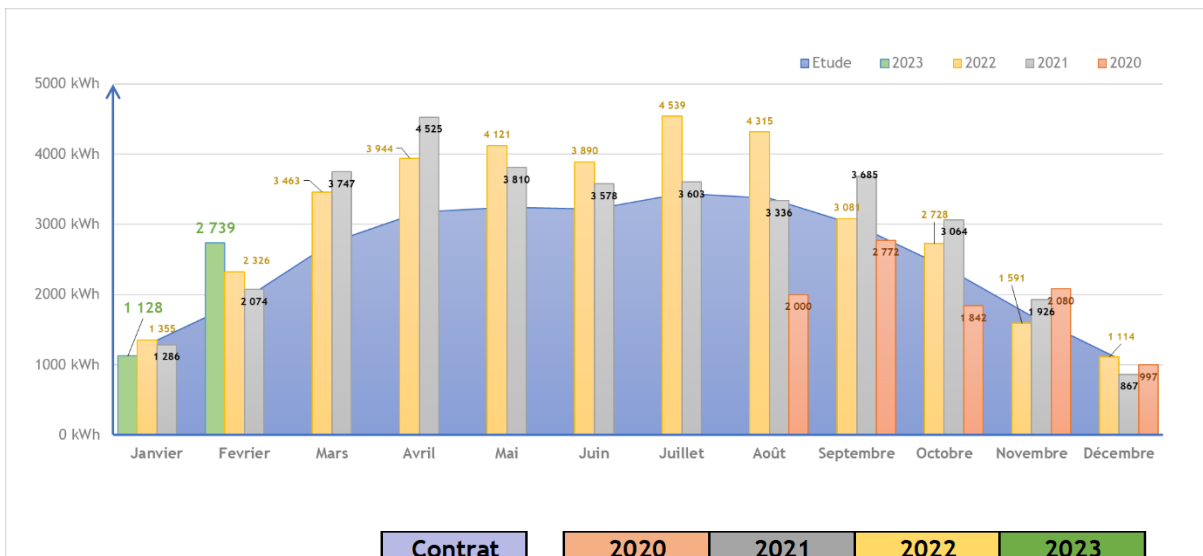
Nomination VOTÉE à l'unanimité.

1. Compte rendu de la réunion du 09 février 2023

- Résultat 2022
 - Budget 2023
 - Location logement 1 impasse Marsat
 - Lancement projet signalétique de position
 - Investissement jeux place Ronel
- Délibérations passées
 - Délibérations passées
 - Fait, les 6 logements sont occupés
 - Commande passées
 - Commission nommée (GCh,AuM,SLa)

2. Point financier

2.1 Photovoltaïque

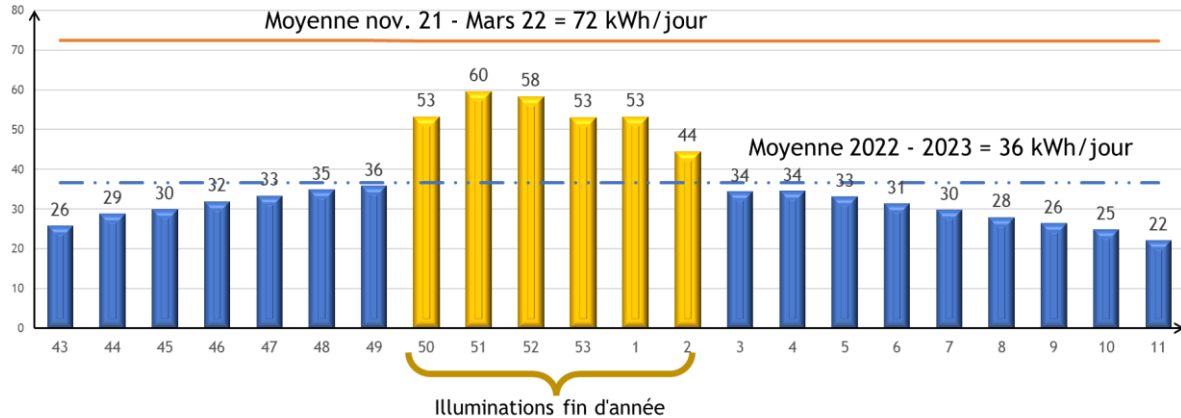


	Contrat	2020	2021	2022	2023	
Production	kWh	30 648	9 691	35 501	36 467	3 867
Prix Vente	€/kWh	0,1207 €	0,1207 €	0,1206 €	0,1206 €	0,1206 €
Revenus		3 699 €	1 170 €	4 280 €	4 396 €	466 €



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2023

2.2 Eclairage urbain Leds



Nous constatons sur 6 mois (octobre à mars) une économie de 50 % de notre consommation électrique pour l'éclairage urbain. Ceci devrait nous conduire à une économie de 3 000 kWh par an.

Nous constatons aussi sur la période d'illuminations de Noël une surconsommation d'environ 88 kWh soit un budget marginal de 100 €.

L'éclairage urbain représentant 50% de la consommation électrique de la commune, l'économie globale est de 25%. Les hausses de tarif EDF (11%) ne devraient donc pas impacter les finances communales.

2.3 Trésorerie, Document de valorisation financière

Chaque année la trésorerie émet un document d'appréciation sur la santé financière de la commune. Monsieur le maire présente au conseil le document d'où il ressort (source DGFIP)

De : patricia.oreart <patricia.oreart@dgfip.finances.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 8 mars 2023 19:18

À : Mairie de Saint Hilaire le Chatel <mairie@sthlc.fr>

Objet : Document de valorisation financière et fiscale 2022

La situation financière de la commune est satisfaisante. Elle se caractérise par :

- ✓ Une progression des produits de fonctionnement (+ 4,8 %)
- ✓ Une augmentation des charges réelles de fonctionnement (21,4 %)
- ✓ L'autofinancement brut permet de couvrir le remboursement de la dette et de dégager de l'autofinancement (CAF nette de 72 485 €).
- ✓ Des dépenses d'investissement soutenues
- ✓ L'en-cours de dette représente 417 €/ hab. ce qui est dans la moyenne départementale des communes appartenant à la même strate démographique (429 € / hab.) et régionale (417 €).
- ✓ La solvabilité de la commune est assurée, l'en-cours de la dette au 31 décembre 2022 correspondant à 2,65 années d'autofinancement (CAF).



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2023

2.4 Point à date

Date	BUDGET PRINCIPAL (Helios)		
Trésorerie au 01/01/2023	59 037,07 €		
Recettes touchées		109 577,03 €	
Dépenses payées		-63 390,89 €	
Résultats		46 186,14 €	
Trésorerie au 22/03/2023			105 223,21 €
Dont compte tiers			

Date	BUDGET ANNEXE (Helios)		
Trésorerie au 01/01/2023	6 561,52 €		
Recettes touchées			
Dépenses payées			
Résultats			
Trésorerie au 22/03/2023			6 561,52 €
Arrondi sur TVA			0,22 €
Retenues de garanties à payer			
Fonds de roulement			6 561,74 €

Date	TOTAL COMMUNE (Helios)		
Trésorerie au 01/01/2023	65 598,59 €		
Recettes comptabilisées		109 577,03 €	
Dépenses comptabilisées		-63 390,89 €	
Résultats		46 186,14 €	
Trésorerie au 22/03/2023			111 784,73 €

3. Vote des taux d'imposition

le vote du budget 2023 au dernier conseil était basé sur des ressources fiscales identiques à l'année 2022. Depuis, nous avons reçu de la Direction des Finances (DGFIP) l'état 1259 qui nous indique les bases de calcul 2023.

L'évolution peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Article	Perçu 2022	Budget 2023	Etat 1259
73111 Taxe Foncière, Habitation, Foncière des entreprises	143 706 €	145 000 €	155 253 €
73114 Impôt forfaitaire sur les Entreprises du réseau	4 274 €	4 000 €	4 458 €
74834 Compensation de l'état au titre des exonérations taxes Foncières	4 190 €	4 000 €	4 761 €
739221 FNGIR Compensation de la suppression de la taxe professionnelle	- 20 213 €	- 20 213 €	- 20 213 €
73112 Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	25 147 €	Suppression de l'impôt	Promesse de compensation à l'euro près
7352 Fraction de TVA compensatoire de la CVAE	0 €	25 000 €	29 428 €

On peut voir que les dernières informations nous accordent des recettes nettement supérieures à celle que nous avons budgété.

Dans ce contexte M le Maire propose de ne pas modifier les taux d'impositions de la commune



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2023

Proposition de maintien des taux actuels

Foncier bâti	35,65 %
Foncier non bâti	11,44 %
Habitation (resid second.)	9,38 %
Contrib. Foncière Entreprises	8,94 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE les taux d'imposition tel que présenté ci-dessus et identique aux 8 dernières années**

4. Demandes de subventions particulières

M le Maire présente au conseil 2 demandes de subvention particulières :

4.1 Confédération des jeunes Agriculteurs de l'Orne

Sauf erreur, c'est la première fois que nous avons une demande en provenance de cet organisme. M le Maire souligne que le président est localisé à St Hilaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONFIRME qu'il est ouvert à l'octroi d'une subvention.**
- **DEMANDE que l'association précise ses objectif, l'utilisation potentielle de la subvention et présente son budget estimatif 2023.**

4.2 Association du fil à l'aiguille

Monsieur le Maire rappelle au conseil que celui-ci a octroyer l'habituelle subvention de 100 € à l'association.

Depuis l'association a présenté ses comptes et ses projets 2023 avec un voyage à Versailles pour un salon, des travaux à destination des hôpitaux et une journée thématique à Alençon.

Aussi Monsieur le Maire propose que la commune fasse un geste supplémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE une subvention supplémentaire de 100 € pour l'année 2023 à l'association « Du fil à l'aiguille »**

5. Encaissements de chèques

La destruction de nids de frelons asiatiques est assurée par les services départementaux du GDS (Groupement de Défense Sanitaire). Le département assure un remboursement de 33% du nid, la commune complétant à hauteur des 66% restant.

Par erreur, la commune a versé au FREDON (Lutte contre les Organismes Nuisibles) sa participation à 2 interventions. Le FREDON les ayant encaissés, il nous rembourse sous forme de 2 chèques de 53,60 €.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'encaisser ces chèques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE M le Maire à procéder à l'encaissement des 2 chèques émanant du FREDON Normandie.**



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2023**

6. Demande de subvention « Fond Vert » salle polyvalente

L'état a créé un « Fond Vert » de 2 Milliards d'euros destiné au soutien aux projets liés aux économies d'énergies et énergie renouvelables des collectivités locales.

Ce soutien est cumulable avec les autres soutiens du type DETR, DSIL, autres fonds de concours.

Le projet de rénovation de notre salle polyvalente comporte un aspect économies d'énergie pouvant prétendre à ce soutien.

Pour rappel le projet bénéficie à ce jour d'un soutien DETR 26% de l'état et 20% de la communauté de communes.

M le Maire demande au conseil l'autorisation de demander une subvention au titre du fond vert dans les conditions suivantes :

Dépenses HT		Recettes HT		Taux
MOE	7 884 €	Etat DETR (notifié 2022)	39 662 €	26%
Travaux	136 611 €	CdC Fonds de concours (notifié 2023)	28 899 €	19%
Autres dépenses - précisez		Etat Fonds Vert	55 401 €	36%
		Département/Région		
		Autofinancement	30 990 €	20%
TOTAL	154 952 €	TOTAL	154 952 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE M le Maire à demander, auprès des services de l'Etat, une subvention au titre du Fond vert pour la rénovation de la salle polyvalente.**

7. Convention TE 61 enfouissement réseaux

Territoire Energie Orne (TE61) a pour mission la rénovation des réseaux EDF sur le territoire départemental.

Dans ce cadre TE61 envisage toujours la possibilité d'enfouissement des réseaux et en corollaire la réalisation du génie civil, terrassement et fourreaux pour l'usage Telecom.

Pour ceci une convention doit être faite entre TE61 et La commune.

Aujourd'hui M le maire demande au conseil l'autorisation de passer cette convention.

A la suite TE61 proposera à la commune, pour chaque chantier concerné un devis correspondant à la réalisation du réseau télécom. Libre à la commune d'accepter ou non. Cette prestation ne comprend pas le tirage de ligne à effectuer par Orange.

TE61 va rénover 3 réseaux de distribution EDF :

- La Bulardière
- Rialin
- Pigeon

Seul le dernier sera concerné par une synergie réseau EDF/Telecom.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE la signature avec TE 61 d'une convention pour l'étude de l'enfouissement du réseau Telecom en synergie avec la rénovation du réseau EDF.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents contractualisant l'opération ci-dessus.**
- **DIT qu'il étudiera au coup par coup les projets de synergie proposés par TE61 en fonction du coût et du bénéfice attendu par la commune et les riverains**



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2023**

8. Courrier adressage

Aujourd'hui nous sommes en phase finale du projet adressage

- Listage des adresses Fait
- Définition des plaques numéros, voies et lieuxdits Fait (quantitatif et qualitatif)
- Commandes plaques numéros, voies et lieuxdits Passées

M le Maire présente au conseil un projet de courrier destiné a chaque foyer. Celui-ci est corrigé et validé.

Le planning retenu est le suivant :

- Envoi du courrier avec attestations de changement d'adresse 1^{er} mai
- Mise a disposition des plaques de maison 15 mai
- Pose des plaques de voies et lieuxdits 2^{ème} quinzaine de mai
- Date effective et officielle de changement d'adresse 1^{er} juin

9. Vente terrain 1 chemin du curé

Monsieur le Maire rappelle au conseil les tenants du projet

Vente terrain à bâtir		
Décision	Vente en terrain à bâtir	
Etude de sol	Fait	Vendable (rapport à analyser)
Géomètre	Fait	Urbanisme en cours
Surface	822 m ²	
Coût	2 898 €	Sols (1080 €) & Géomètre (1818 €)
Frais notariaux	A la charge acquéreur	
Prix de vente	?	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** la vente du terrain 1 chemin du curé pour un lot de 822 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cette vente au mieux disant.
- **FIXE** un prix de vente et une marge de négociation.

10. Jeux place de Ronel

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la dernière réunion le conseil a voté la mise au budget du projet de renouvellement des jeux d'enfants place de Ronel. Une commission (3 conseillers) a été nommée en charge de déterminer 3 lots de jeux (une structure différente dans chaque lot) qui seront soumis à un scrutin à l'école. L'objectif est de donner aux enfants une première approche du fonctionnement démocratique d'une société humaine.

Les 3 lots retenus sont les suivants :



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MARS 2023



Lot n°01



Lot n°02



Lot n°03

Le choix sera proposé aux enfants le jeudi 13 avril prochain

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23h45. Le prochain conseil se réunira le mercredi 03 mai 2023 à 19h30.